



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 55 Porto-Novo
Tél. +229 20 21 32 88
+229 20 21 31 25
unabenin@yahoo.fr
www.una.bj



UNIVERSITE NATIONALE D'AGRICULTURE

Appel à candidatures pour la désignation des candidats aux hautes fonctions universitaires de direction

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle gouvernance des universités, le Conseil d'Administration de l'Université Nationale d'Agriculture lance un appel à candidature pour la sélection des candidats aux hautes fonctions universitaires.

Les postes ouverts sont les suivants :

- Un poste de Recteur;
- un poste de vice-recteur chargé des affaires académiques ;
- un poste de vice-recteur chargé de la recherche universitaire ;
- un poste de vice-recteur chargé de la coopération universitaire ;
- un poste de directeur par Unité de Formation et de Recherche (UFR)* ;
- un poste de directeur-adjoint par Unité de Formation et de Recherche (UFR).

* La liste des Unités de Formation et de Recherche (UFR) figure en annexe au présent appel à candidatures.

Poste de Recteur

Il est ouvert un poste de recteur de l'Université de l'Université Nationale d'Agriculture.

Le recteur de l'université est l'organe exécutif de l'université. Il est responsable de l'exécution, de la coordination et de la gestion des activités de l'université, dans le respect des orientations stratégiques données par le Conseil d'administration.

1- Mission

Le Recteur :

- coordonne et évalue les activités des structures de l'université ;
- procède au recrutement et au licenciement du personnel permanent ou contractuel de l'université dans le respect de la législation en vigueur ;
- élabore et fait adopter les documents de gestion de l'université par le Conseil d'administration ;
- représente l'université dans tous les actes de la vie civile, notamment à l'égard des tiers et en justice ;
- veille à l'application correcte des procédures techniques, administratives, financières et comptables ;
- est chargé de la mise en œuvre des décisions émanant de l'autorité de tutelle et des organes délibérants ;
- assure la gestion quotidienne de l'université ;
- est l'ordonnateur principal du budget de l'université. Il peut déléguer son pouvoir dans des conditions fixées par acte réglementaire aux doyens et directeurs des unités de formation et de recherche dans le cadre de la gestion de ces unités ;
- exécute le plan stratégique dans ses déclinaisons annuelles ou pluriannuelles et propose aux organes compétents le plan de travail annuel, le plan de passation des marchés, et le budget y afférent pour adoption par le Conseil d'administration de l'université (CAU) ;
- collabore à l'élaboration des politiques d'enseignement, de recherche, d'innovation et de développement en général.

Sous réserve des dispositions statutaires de la réglementation en vigueur au Bénin, le recteur a autorité sur l'ensemble des personnels et des étudiants de l'université. Il est le chef de l'administration de l'université et des démembrements organiques placés dans une position hiérarchique.

ag

Le recteur est responsable de la sécurité dans l'enceinte de l'université, de tous ses démembrements et de leurs périmètres immédiats. Il est responsable du maintien de l'ordre conformément aux textes en vigueur en République du Bénin et dans le respect des franchises universitaires, des libertés, droits et privilèges universellement reconnus.

Il assure la bonne exécution des recommandations du Conseil d'administration et veille à la vie communautaire universitaire, notamment sur les questions de libertés, d'hygiène, de sécurité, des normes et qualités des enseignements et de la recherche, des divers personnels, des étudiants et des usagers accueillis sur les sites et les locaux de l'université.

2- Mandat

Le recteur est nommé pour un mandat de trois (3) ans renouvelable une seule fois.

3- Processus de désignation

Le processus de désignation se déroule en cinq (5) phases :

a- **Appel à candidature** : constitution de dossiers

b- **Présélection** (étude de dossier en vue de la sélection des candidatures)

c- **Sélection**

La sélection se fera sur la base d'une étude des dossiers retenus à la pré-sélection suivie d'une audition par la Commission de sélection.

d- **Etablissement et transmission des listes d'aptitude**

A la fin de la sélection, le Conseil d'administration d'Université procède à l'établissement par ordre alphabétique des listes de candidatures composées de trois personnes par poste.

En cas d'absence ou d'insuffisance de candidatures, à quelque niveau de la gouvernance que ce soit, le Conseil d'administration y pourvoit après enquête de moralité.

La liste ainsi arrêtée est transmise au Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, accompagnée du rapport des travaux.

Le Ministre en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique transmet les listes au Conseil National de l'Education (CNE) pour avis.

e- **Nomination**

Sur la base de l'enquête de moralité et de l'avis du CNE, le Gouvernement procède aux nominations en Conseil des ministres, après avis conforme du Conseil National de l'Education.

3- Conditions de candidature

- Etre enseignant du supérieur, professeur titulaire du CAMES ou d'un titre admis en équivalence dans le système béninois ou étranger ;
- Etre de nationalité béninoise vivant au Bénin ou à l'Extérieur, ou de nationalité étrangère ;

- Avoir une solide expérience managériale et porteur d'une vision de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Avoir une bonne moralité ;
- Jouir d'une bonne santé physique et mentale ;
- Etre disponible. Même s'il est de nationalité étrangère, le recteur doit se consacrer exclusivement à cette fonction. Il ne peut exercer cumulativement d'autres responsabilités administratives ou académiques sur le territoire national ou à l'étranger.

4- Pièces à fournir

- Un acte de candidature adressé au Président du Conseil d'administration ;
- les diplômes et les attestations de titre liés au grade de professeur titulaire ;
- un certificat médical ;
- les diplômes, attestations d'expériences administratives, académiques et pédagogiques ;
- un certificat de nationalité ;
- un curriculum vitae ;
- un acte de naissance ;
- une copie de la pièce d'identité en cours de validité ;
- un casier judiciaire n°3 ;
- un projet de développement de l'université.

5- Date de clôture et lieu de dépôt des candidatures

La date de clôture du dépôt des candidatures est fixée au 24 août 2021 à 15 heures (heure locale béninoise).

Les postulants déposeront leur candidature en ligne sur la plateforme

www.e-candidature.gouvernanceuniversitaire.bj et une version physique déposée sous pli fermé au secrétariat général de l'Université portant la mention « candidature au poste de Recteur de l'Université Nationale d'Agriculture ».

Postes de Vice-Recteur

Il est ouvert trois postes de vice-recteur

- le Vice-recteur chargé des affaires académiques ;
- le Vice-recteur chargé de la recherche universitaire ;
- le Vice-recteur chargé de la coopération.

L'aspirant ne postule que pour un seul poste de vice-recteur.

1- Mission

Les Vice-recteurs assistent le recteur dans la gouvernance de l'Université dans leur domaine.

Les Vice-recteurs sont nommés pour un mandat de trois (03) ans renouvelable une fois parmi les enseignants ayant au moins le grade de Maître de conférences ou assimilés conformément aux statuts particuliers. Les postulants doivent être à plus de trois (03) ans au moins de leur date d'admission à la retraite.

4- 2- Processus de désignation

Le processus de désignation se déroule en cinq (5) phases :

a- **Appel à candidature** : constitution de dossiers

b- **Présélection** (étude de dossier en vue de la sélection)

c- **Sélection**

Elle sera faite sur la base d'une étude des dossiers retenus à la pré-sélection suivie d'une audition par la Commission de sélection

d- **Etablissement et transmission des listes d'aptitude**

A la fin de la sélection, le Conseil d'administration d'Université procède à l'établissement par ordre alphabétique des listes d'aptitude de trois personnes par poste.

En cas d'absence de postulants ou d'insuffisance de postulants, à quelque niveau de la gouvernance, le Conseil d'administration y pourvoit, après enquête de moralité.

Les listes ainsi établies sont transmises au Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, accompagnée du rapport des travaux.

Le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique transmet les listes au Conseil National de l'Education pour avis.

e- **Nomination**

Sur la base de contrôle de moralité et de l'avis du CNE, le Gouvernement procède aux nominations en Conseil des ministres, après avis conforme du Conseil National de l'Education.

ag

3- Conditions de candidature

- être enseignant ayant au moins le grade de Maître de conférences ou assimilés conformément aux statuts particuliers ou d'un titre admis en équivalence dans le système béninois ou étranger ;
- être de nationalité béninoise vivant au Bénin ou à l'Extérieur, ou de nationalité étrangère ;
- avoir une solide expérience managériale et être porteur d'une vision de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- avoir une bonne moralité ;
- jouir d'une bonne santé physique et mentale ;
- être disponible. Il ne peut exercer cumulativement d'autres responsabilités administratives ou académiques sur le territoire national ou à l'extérieur.

4- Pièces à fournir

- Un acte de candidature adressé au Président du Conseil d'administration ;
- les diplômes et les attestations de titre liés au grade de Maître de conférences
- un certificat médical ;
- les diplômes, attestations d'expériences administratives, académiques et pédagogiques ;
- un certificat de nationalité ;
- un curriculum vitae ;
- un acte de naissance ;
- une copie de la pièce d'identité en cours de validité ;
- un casier judiciaire n°3 ;
- le projet de gouvernance relatif au poste de Vice-recteur, pour la mandature (un projet de développement du secteur que le postulant souhaite diriger)

5- Date de clôture et lieu de dépôt des candidatures

La date de clôture du dépôt des candidatures est fixée au 24 août 2021 à 15 heures (heure locale béninoise).

Les postulants déposeront leur candidature en ligne sur la plateforme

www.e-candidature.gouvernanceuniversitaire.bj et une version physique déposée sous pli fermé au secrétariat général de l'Université portant la mention « candidature au poste de vice-recteur chargé du secteur du postulant ».

ag

Poste de Doyen, Vice-Doyen, Directeur, Directeur-Adjoint d'Unité de Formation et de Recherche

1- Mission

Les doyens et directeurs dirigent les Unités de Formation et de Recherche (Facultés, Ecoles, Instituts) dont ils assurent la gouvernance administrative, académique et pédagogique.

Les vice-doyens et directeurs-adjoints assistent les doyens et directeurs des UFR dans leur mission. Ils assurent la direction des études et de l'encadrement pédagogique, en collaboration avec les chefs de départements.

2- Mandat

Les doyens et directeurs, les vice-doyens et directeurs-adjoints sont nommés pour un mandat de trois (3) ans renouvelable une fois parmi les enseignants de rang A ou homologues ou assimilés.

3- Processus de désignation

Le processus de désignation connaît cinq (5) phases :

a- **Appel à candidature** : constitution de dossiers

- les pièces classiques (CV, acte de naissance, diplôme, certificat de nationalité, casier judiciaire datant de moins de trois mois et autres pièces utiles) ;
- le projet de gouvernance académique de l'UFR, pour la mandature.

b- **Présélection**

Etude de dossier en vue de la sélection

c- **Sélection**

Sur la base d'une étude des dossiers retenus à la pré-sélection.

4- Etablissement et transmission des listes d'aptitude

A la fin des sélections, le Conseil d'Administration d'Université procède à l'établissement par ordre alphabétique des listes d'aptitude de trois personnes par poste.

En cas d'absence de postulants ou d'insuffisance de postulants, à quelque niveau de la gouvernance, le Conseil d'administration y pourvoit, après enquête de moralité.

Les listes ainsi établies sont transmises au Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, accompagnées du rapport des travaux.

Le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique transmet les listes au Conseil National de l'Education pour avis.

5) **Nomination**

Sur la base de contrôle de moralité et de l'avis du CNE, le Gouvernement procède aux nominations en Conseil des ministres, après avis conforme du Conseil National de l'Education.

Conditions de candidature

- être enseignant du supérieur de rang A (professeur titulaire, Maître de Conférences) du CAMES ou d'un titre admis en équivalence dans le système béninois ou étranger ;
- être de nationalité béninoise vivant au Bénin ou à l'Extérieur, ou de nationalité étrangère ;
- avoir une solide expérience managériale et être porteur d'une vision de développement de l'UFR ;
- avoir une bonne moralité ;
- jouir d'une bonne santé physique et mentale ;
- être disponible. Il ne peut exercer cumulativement d'autres responsabilités administratives ou académiques sur le territoire national ou à l'extérieur.

Pièces à fournir

- Un acte de candidature adressé au Président du Conseil d'administration ;
- les diplômes et les attestations de titre liés à son grade de professeur titulaire ou de Maître de conférences ;
- un certificat médical ;
- les diplômes, attestations d'expériences administratives, académiques et pédagogiques ;
- un certificat de nationalité ;
- un curriculum vitae ;
- un acte de naissance ;
- une copie de la pièce d'identité en cours de validité ;
- un casier judiciaire n°3 ;
- un projet de développement de l'UFR motivant la candidature.

Date de clôture et lieu de dépôt des candidatures

La date de clôture du dépôt des candidatures est fixée au 24 août 2021 à 15 heures (heure locale béninoise).

Les postulants déposeront leur candidature en ligne sur la plateforme

www.e-candidature.gouvernanceuniversitaire.bj et une version physique déposée sous pli fermé au secrétariat général de l'Université portant la mention « candidature au poste choisi par le postulant ».

Fait à Porto-Novo, le 07 août 2021
Le Président du Conseil d'Administration de l'Université
Nationale d'Agriculture



Armèle Fidèle Anihouvi GAYET

UNIVERSITE	UFR (Licence)	Doyen/ Directeur	Vice doyen/ directeur adjoint
Université d'Abomey-Calavi UAC	Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM)	Directeur	Directeur adjoint
	Ecole nationale des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (ENSTIC)	Directeur	Directeur adjoint
	Ecole Nationale d'Economie Appliquée et de Management (ENEAM)	Directeur	Directeur adjoint
	Institut National de l'Eau (INE)	Directeur	Directeur adjoint
	Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI)	Directeur	Directeur adjoint
	Faculté des Sciences Agronomiques (FSA)	Doyen	Vice doyen
	Faculté des Sciences de la Santé (FSS)	Doyen	Vice doyen
	Institut National Médico-Sanitaire (INMeS)	Directeur	Directeur adjoint
	École du Patrimoine Africain (EPA)	Directeur	Directeur adjoint
	Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi (EPAC)	Directeur	Directeur adjoint
	Institut National des Métiers d'Arts, d'Archéologie et de la Culture (INMAAC)	Directeur	Directeur adjoint
	Centre Inter Facultaire de Formation et de Recherche en Environnement pour le Développement Durable (CIFRED)	Directeur	Directeur adjoint
	Centre de Formation et de Recherche en matière de Population (CEFOP)	Directeur	Directeur adjoint
Haute Ecole Régionale de Commerce International (HERCI)	Directeur	Directeur adjoint	
Institut National de la Jeunesse de l'Education Physique et Sportive (INJEPS)	Directeur	Directeur adjoint	

29

Ecole Normale Supérieure /Porto-Novo	Directeur	Directeur adjoint
Institut de Mathématiques et de Sciences Physiques (IMSP)	Directeur	Directeur adjoint
Institut de Géographie de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (IGATE)	Directeur	Directeur adjoint
Institut Régional de Santé Publique (IRSP)	Directeur	Directeur adjoint
FACULTÉ DE DROIT ET DE SCIENCES POLITIQUES (FADESP_UAC)	Doyen	Vice doyen
FACULTÉ DE SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION (FASEG_UAC)	Doyen	Vice doyen
FACULTÉ DES SCIENCES TECHNIQUES (FAST_UAC)	Doyen	Vice doyen
FACULTÉ DES LETTRES, LANGUES, ARTS ET COMMUNICATIONS (FLLAC)	Doyen	Vice doyen
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (FASHS Calavi)	Doyen	Vice doyen
Haute Ecole de l'Hôtellerie et du Tourisme (HEHT)	Directeur	Directeur adjoint
Faculté d'Agronomie	Doyen	Vice doyen
Faculté de Médecine	Doyen	Vice doyen
Ecole Nationale de formation des Techniciens Supérieurs en Santé Publique et Surveillance Epidémiologique (ENATSE)	Directeur	Directeur adjoint
Institut de Formation en Soins Infirmiers et Obstétricaux(IFSO) de Parakou	Directeur	Directeur adjoint
Institut Universitaire de Technologie de Parakou (IUT/Parakou)	Directeur	Directeur adjoint
Ecole Nationale de Statistique, de Planification et de Démographie (ENSPD)	Directeur	Directeur adjoint
FACULTÉ DE SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION DE PARAKOU	Doyen	Vice doyen

Université de
Parakou

Université Nationale d'Agriculture	FACULTÉ DE DROIT ET SCIENCES POLITIQUES (FDSP)	Doyen	Vice doyen
	FACULTÉ DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES (FLASH)	Doyen	Vice doyen
	Ecole d'Aquaculture (EAq)	Directeur	Directeur adjoint
	Ecole d'Horticulture et d'Aménagement des Espaces Verts (EHAEV)	Directeur	Directeur adjoint
	Ecole de Gestion et de Production Végétale et Semencière (EGPVS)	Directeur	Directeur adjoint
	Ecole des Sciences et Techniques de Conservation et de Transformation des Produits Agricoles (ESTCTPA)	Directeur	Directeur adjoint
	Ecole de Génie Rural (EGR)	Directeur	Directeur adjoint
	Ecole de Gestion et d'Exploitation des Systèmes d'Élevage (EGESE)	Directeur	Directeur adjoint
	Ecole d'Agrobusiness et de Politiques Agricoles (EAPA)	Directeur	Directeur adjoint
	Ecole de Sociologie rurale et de Vulgarisation Agricole (ESRVA)	Directeur	Directeur adjoint
	Ecole de Foresterie Tropicale (EForT)	Directeur	Directeur adjoint
	Ecole normale supérieure de l'Enseignement technique de Lokossa (ENSET)	Directeur	Directeur adjoint
	Institut National Supérieur de Technologie Industrielle (INSTI)	Directeur	Directeur adjoint
	ENS/Naitingou	Directeur	Directeur adjoint
	Ecole Nationale Supérieure des Biosciences et Biotechnologies Appliquées (ENSBBA)	Directeur	Directeur adjoint
	FACULTE DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE NATTINGOU	Doyen	Vice doyen
Ecole Nationale Supérieure de Génie Énergétique et Procédés (ENSGEP)	Directeur	Directeur adjoint	

23

	Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics (ENSTP)	Directeur	Directeur adjoint
--	--	-----------	-------------------

20